

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Gauvreau

<https://www.cadre21.org/membres/d599290e499fb0ba1b24b848>

Date d'obtention : 2024-10-22 15:13:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un jeune vient nous rencontrer pour une situation de sextage, remplir la trousse avec ce jeune là, spécifiquement afin d'évaluer chaque étape. Ensuite, évaluer si la trousse doit être appliquée avec d'autres personnes concernées. Lorsqu'il y a des images de pornographie et lorsqu'il y a de la malveillance, confisquer les cellulaires et impliquer les policiers.
Si c'est un parent qui nous contacte, le référer à la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de faire la trousse et de suivre les étapes.
À tout prix, agir rapidement et limiter une possible propagation d'images.
Si un jeune ne veut pas collaborer, impliquer les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne pas être dans le jugement avec une personne malveillante.
La crainte qu'une jeune, sous le coup de l'impulsivité, me montre une image sans mon consentement.